

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	21/03/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/04/2023

OBJET :

Dérogation à la règle du repos dominical - Avis sur la demande d'une concession automobile

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Rémy ODDOU procuration à Mme Nicole MAGALLON, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Christian PAPUT procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER

Absent(s) :

M. Bernard LONG, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, Mme Rolande LESBROS, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Maryvonne GRENIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.3132-20 et L.3132-21 du Code du Travail, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) a sollicité l'avis du Conseil communautaire sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical déposée par une concession automobile :

- la société GAP SA JEAN LAIN MOBILITES - concessionnaire Volkswagen - 2, Rue de Tokoro à Gap, pour les dimanches 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines, réunie le 16 mars 2023 :

Article Unique : de bien vouloir émettre un avis favorable à ces demandes.

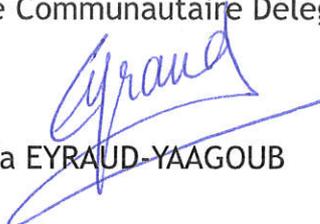
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 48

- CONTRE : 2

Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

La Conseillère Communautaire Déléguée


Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Le Secrétaire de Séance


Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 06 AVR. 2023

Affiché ou publié le : 06 AVR. 2023



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations
des Hautes-Alpes

Le Directeur Départemental de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations

A

Syndicats
UPE 05
CCI
CMA
EPCI

Gap, le 15 février 2023

Réf. : NI
P.J. : 1

Monsieur le Secrétaire,
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes a été saisi par :

GAP SA
JEAN LAIN MOBILITES
2, Rue de Tokoro
05000 GAP

d'une demande de dérogation à la règle du repos dominical pour 9 de ses salariés et pour les dimanches 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Pour me permettre de compléter ce dossier, je vous serais obligé et ce, conformément aux dispositions des articles L.3132-20 du code du travail, de me faire parvenir l'avis de votre conseil municipal sur cette demande dans le délai d'UN MOIS.

Vous pouvez envoyer votre réponse à l'adresse suivante : ddetspp-uc1@hautes-alpes.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, Monsieur le Président,, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Pour le Directeur et par délégation,

Pour le Directeur et par délégation

Le Directeur Adjoint
Brice BRUNIER



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations
des Hautes-Alpes

EXPOSE DES MOTIFS

La Société GAP SA – Jean Lain Mobilités – 2, Rue de Tokoro – 05000 GAP cedex, sollicite l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical pour neuf de ses salariés appelés à travailler les dimanches 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Il invoque à l'appui de sa demande l'obligation de suivre la consigne des constructeurs automobiles dans le cadre d'opérations nationales «Portes ouvertes».

Par ailleurs dans la demande l'employeur précise que la contrepartie sera :

- récupération du dimanche travaillé par roulement ,
- majoration de la rémunération.

Enfin, il est à noter que le personnel est volontaire